

Ce bulletin est réalisé à partir des données issues des pêches de trois descentes témoins effectuées par les professionnels sur chacun des trois sites de filière des pertuis charentais suivis par CAPENA. Ces descentes sont exploitées dans les mêmes conditions de production que celles des entreprises.

Les résultats

Un épisode de fermeture administrative pour dépassement des seuils de toxines lipophiles crée par des taux élevés de l'algue du genre *Dinophysis* s'est déroulé entre le 1^{er} juin et le 29 juin au sein des pertuis¹. Les premières filières touchées ont été celles du *Pertuis-Breton*. Les dernières concernées par une levée de l'interdiction ont été celles de *La Malconche*. Cela a conduit à décaler la pêche de la filière témoin de la *baie d'Yves* au 26 juin. En revanche, nous n'avons pu récupérer les moules de la filière témoin de La Malconche qui avaient déjà été pêchées.

Les récoltes : Les quantités de moules de taille marchande récoltées au sein des filières du *Pertuis breton* avant la période de fermeture, sont les plus élevées depuis le début des suivis en 2015. Ce résultat est néanmoins à relativiser dans la mesure où les années 2016, 2019 et 2020 couvertes par le suivi avaient connu une surmortalité des moules adultes (Voir, Tableau I, *fig.1* et *fig.2*). À l'issue de la période de fermeture, les chiffres de production rapportés par les professionnels pouvaient atteindre un poids net d'environ 100 kg par descente. Or, les naissains captés au printemps qui se sont déposés sur les installations et notamment les moules en élevage, ont eu le temps de grossir. Ils ont alourdi les descentes sur lesquelles se sont souvent produits des décrochements. Lorsque cela s'est produit, les quantités récoltées étaient à la baisse.

Pour ces mêmes raisons, les descentes témoins en *Baie d'Yves* ont subi un dégrappage qui a réduit la production à 50 kg environ par descente. Or, ce même partenaire professionnel rapporte que pour les descentes qui n'ont pas subi ce décrochement, les récoltes étaient en moyenne de 71 kg. Ces quantités sont confirmées par la plupart des autres professionnels. Dans ce cas, il s'agit là aussi d'un des meilleurs chiffres obtenus depuis le début des suivis en 2015.

Tableau I : Résultats des récoltes sur les descentes témoins des filières dans les pertuis charentais en 2023.

Sites	Date de pose des cordes sur filières en 2022.	Origine des cordes de garnissage	Nombre initial de naissains / descente	Date de pêche.	Récolte moyenne brute par descente	Récolte nette en kg/descente.	Récolte nette de référence*	Survie totale	Survie en moules de taille marchande
Pertuis Breton	30 juin	Pieux	47925 (Densité initiale de 7373 n/m)	31 mai	82,1 kg	67,7 kg	45,2 kg	16,0 %	15,4 %
Baie d'Yves	6 juin	Pieux	63392 (Densité initiale de 14087 n/m)	26 juin	79,0 kg	49,9 kg	56,1 kg	10,1 %	8,7 %
La Malconche	30 juin	Filière	367400 soit, 61 233 n/m	/	/	/	68,1 kg	/	/

Récolte nette de référence* = Acquisition de 2015 à 2022 pour le Pertuis Breton et la Baie d'Yves et de 2014 à 2022 pour La Malconche.

La survie :

Il n'y a pas eu de signalement de mortalité significative sur les trois sites de filières.

Le **pourcentage de moules survivantes** à l'issue du cycle d'élevage varie ici de 10 % sur les filières de la *Baie d'Yves* à 16 % sur celles du *pertuis breton* (Voir, *Tableau I*).

¹ Arrêté préfectoraux n°23-061 et n°23-069. Préfecture de la Charente-Maritime.

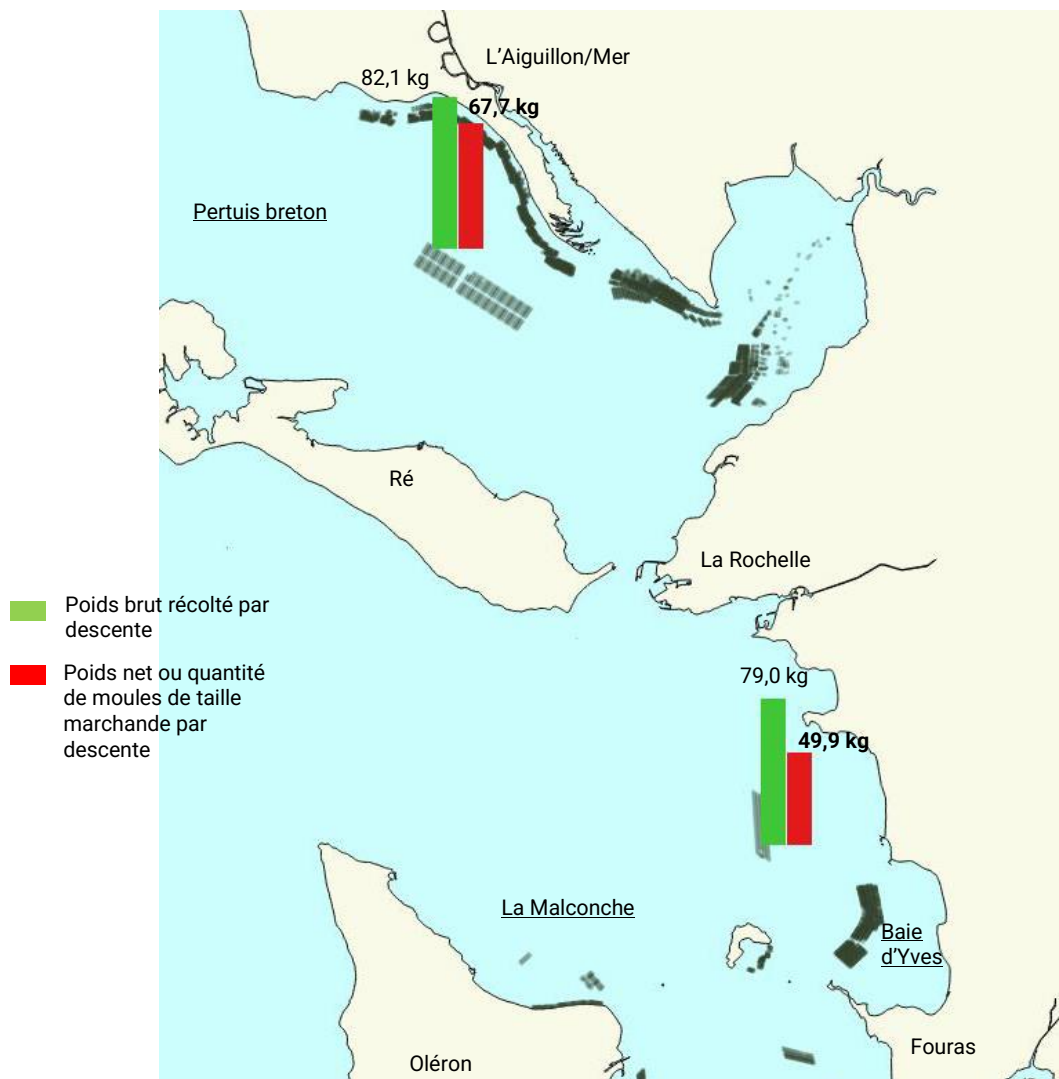


Figure 1 : Localisation et quantités des récoltes obtenues sur les descentes témoins de deux des trois sites de filières.

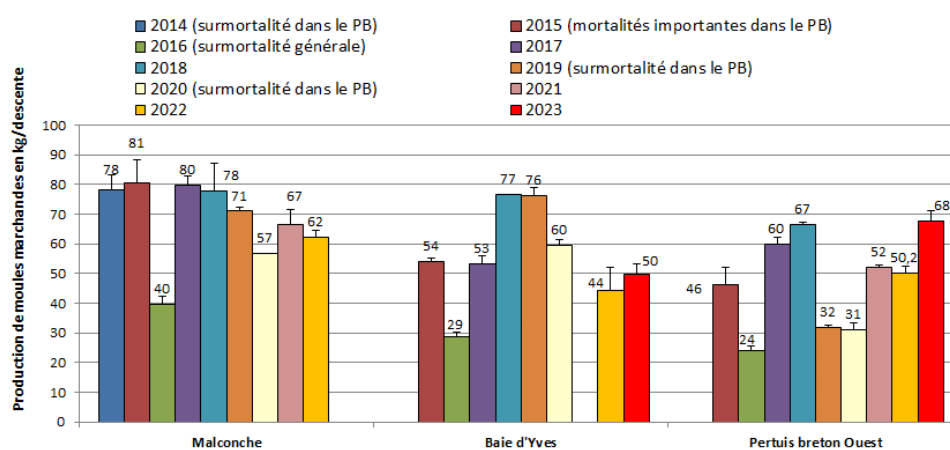


Figure 2 : Résultats des pêches sur les trois sites témoins de filières de l'observatoire mytilicole en 2023. (T= écart-type ou dispersion des valeurs dans l'échantillon autour de la moyenne).

Contacts : D. Mille - d.mille@cape-na.fr et P. BODIN - p.bodin@cape-na.fr
 CAPENA - Expertise et Application
 05.46.47.51.93 - www.cape-na.fr

Avec le soutien financier de :



Les pertes subies par décrochement sur le site de la *Baie d'Yves* fortement touché par ce phénomène, traduisent le risque de perte de production à l'occasion d'une efflorescence d'un phytoplancton toxique et donc, d'une fermeture administrative. L'impact a été important sur la production nette car le nombre de moules de taille marchande était d'un peu moins de 5 500 moules par descente ce qui est très inférieur à ceux des meilleures années de 2018 à 2020. Sur les filières du *Pertuis breton*, la survie a été parmi les meilleures depuis le début de l'observatoire. Le nombre de moules de taille marchande a atteint près de 7 400 moules par descente. C'est le meilleur chiffre jamais obtenu depuis le début de l'observatoire en 2015 (Voir, fig.3).

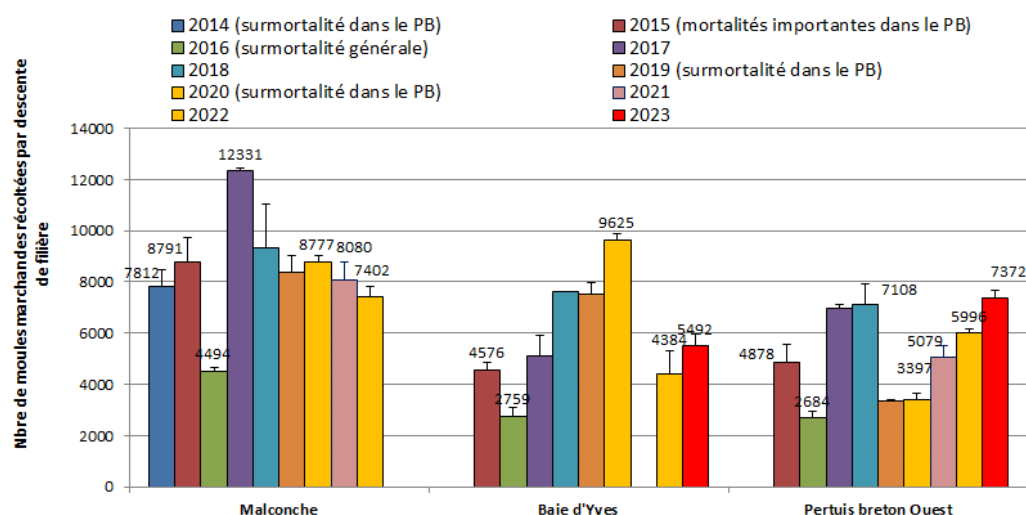


Figure 3 : Comparaison du nombre de moules marchandes récoltées depuis 2014 sur la Malconche et depuis 2015 pour les deux autres sites.

La part des moules sous-taille n'était que de 4 % dans le *Pertuis breton* contrairement au site de la *Baie d'Yves* où elle atteignait 15 %.

Le poids unitaire moyen :

Avec des valeurs comprises entre 8 et 9 g, ils caractérisent une croissance modérée pour des moules de filière au moment de la récolte par rapport à la valeur de référence (Voir, Tableau II).

Tableau II : Valeurs des indices et poids de chair sur les descentes témoins des filières en 2023.

	Poids unitaire moyen	Poids unitaire moyen de référence**	Nombre de pièces au kg	Indice de qualité*	Indice de qualité de référence**	Poids de chair	Indice de L&S***	Ind. L&S %<100	Ind. W&M****
Pertuis Breton.	8,5 g	8,8 g	118	24,4 (± 5,3)	27,2 (± 4,2)	1,9 g (± 0,7)	99 (± 27)	53 %	219
Baie d'Yves	8,6 g	9,7 g	116	27,9 (± 3,3)	25,6 (± 3,0)	2,6 g (± 1,1)	133 (± 38)	20 %	259
La Malconche	/	/	/	/	/	/	/	/	/

* IQ ou Indice simplifié = Poids de chair cuite x 100 / Poids moule. Il est calculé individuellement par ouverture au micro-onde et récupération des chairs à égoutter (conforme à la norme STG des moules de bouchots. Pour mémoire, IQ minimum du Label Rouge "Moules de filière" = 28.

** Poids unitaire moyen et IQ de référence = Huit années de référence.

*** Indice de Lawrence et Scott (L&S) = Poids sec de chair * 1000 / (Poids de la moule-poids sec de coquille)

**** Indice de Walne & Mann (W&M) = Poids sec de chair * 1000 / Poids sec de coquille

Contacts : D. Mille - d.mille@cape-na.fr et P. BODIN - p.bodin@cape-na.fr

CAPENA – Expertise et Application

05.46.47.51.93 – www.cape-na.fr

Avec le soutien financier de :



Le nombre de pièces par kg varie de 118 pour la *Baie d'Yves* à 116 pièces pour le *Pertuis breton* contre respectivement, 114 à 103 pièces en moyenne depuis le début de l'observatoire.

La chair : À la fin du mois de mai, la situation était peu favorable dans le *Pertuis breton* où l'indice de qualité était inférieur de près de trois points par rapport à la valeur moyenne des années antérieures (Voir, Tableau II).

Une nette amélioration était relevée en *Baie d'Yves* à la fin du mois de juin car l'indice était meilleur que la moyenne depuis 2015.

Ces deux situations traduisent très probablement l'évolution favorable qu'ont connue les pertuis charentais avec l'épisode de prolifération des algues du genre *Dinophysis*. Celui-ci a permis une amélioration du remplissage de la coquille ce dont a profité le champ de filières de la *Baie d'Yves*. C'est aussi probablement pour cette raison que les valeurs de remplissage au sein du lot issu de la filière du *Pertuis breton* étaient soumises à une plus forte variabilité avec davantage de « fausses » - c'est à dire de moules de faible qualité - qu'au sein de celui de la *Baie d'Yves* (Voir les écart-types dans le tableau II). L'indice de Lawrence et Scott (L&S)² confirme également ce contraste avec un pourcentage de valeurs inférieures à 100 plus important dans le cas du *Pertuis breton*.

De même, l'indice de Walne et Mann (W&M) qui s'appuie sur un ratio de poids secs montre que les chairs étaient plus qualitatives sur la filière de la *Baie d'Yves*. En effet, elles contenaient moins d'eau à la fin du mois de juin que celles du *Pertuis breton* trois semaines plus tôt.

Une très faible présence du crabe du genre *Pinnotheres* a été mesurée dans le lot de moules du *Pertuis breton* à hauteur de 7 % des moules échantillonnées.

Rédaction : D. Mille. Juillet 2023.

Collaboration : D. Mille, P. Bodin, G. Oudot.

Nos remerciements aux professionnels partenaires des suivis sur filières en 2022-2023 : T. Baudet, B. Durivaud et M. Vérine.

² Cahier des charges de la spécialité traditionnelle garantie « MOULES DE BOUCHOT » homologué par arrêté du 26 juin 2013.